

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 10 AVRIL 2012

L'an deux mil douze, le mardi 10 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel LEGOURD, Maire.

Etaient présents : M. Jean-François GIRARD, M. Claude HENRY, Mme Marie-Thérèse LEGOURD, Mme Annick LELIÈVRE, M. Arnaud CORBEAU, M. Benoît MORCHOINE, M. Lucien DUCHESNE, M. Jean-Michel DOUSSELIN, Mme Christiane COSSÉ, Mme Catherine ANDRE.

Absents : M. Jean-Vincent BONIN, M. Maurice DELANOUE, Mme Sophie FOUCHER

Secrétaire : Mme Annick LELIEVRE

ORDRE DU JOUR :

1. Affectation des résultats d'exploitations de l'exercice 2011
 2. Vote des Budgets Primitifs 2012
 3. Vote des trois taxes locales
 4. Subventions 2012
 5. Résiliation contrat de location d'un garage au presbytère de Monsieur NEDELLEC à compter du 31 mars 2012
 6. Nouveau contrat de location pour un garage au presbytère à Madame Véronique CHALON à compter du 1^{er} avril 2012
 7. Attribution de deux unités centrales à l'école maternelle par l'Education Nationale
 8. Intégration dans le règlement de la salle des fêtes du paragraphe sensibilisant le locataire sur les risques liés à la conduite sous l'emprise de l'alcool.
 9. Frais de chauffage 2012
 10. Curage des fossés (Montgond, ZAC et rue du Plessis)
 11. Devis salle des fêtes, travaux en cours (terrasse et agrandissement)
 12. Cérémonie du 08 mai 1945
 13. Acquisition tondeuse auto portée pour le camping
 14. Passage d'une caméra dans les réseaux par Véolia rue Henry de Geoffre
 15. Réfection des abords de la mairie (demande de devis)
 16. Réfection et isolation du bureau de la secrétaire de mairie
 17. Réfection et isolation du bureau du Maire (demande de devis)
- Questions diverses et informations.

En début de séance, le Maire a demandé aux membres du conseil municipal d'accepter de délibérer sur trois points ne figurant pas à l'ordre du jour. Après leur accord, le Maire présente le premier point concernant la convention de partenariat de Présence Verte pour la promotion de la téléassistance des personnes par les collectivités territoriales de Loir-et-Cher.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Le Maire présente au conseil municipal le deuxième point ne figurant pas à l'ordre du jour concernant la location du logement 18 rue Henry de Geoffre au nouveau directeur de l'Ehpad à compter du 09 mai 2012. Il est nécessaire de vérifier si ce logement est considéré comme un logement social. La délibération est donc reportée.

Les membres du conseil municipal acceptent de délibérer sur le troisième point qui ne figure pas à l'ordre du jour concernant la vente d'une partie de la parcelle actuellement cadastrée G753 zone de la Croûte, d'une superficie de 871 m² à 15 € le m² TTC en bordure de la route de Romorantin pour l'implantation d'un atelier à Monsieur Bruno HOURY. Les branchements aux différents réseaux seront à la charge de l'acquéreur. Le Maire autorise Monsieur Bruno HOURY à traverser la parcelle communale pour effectuer ses branchements.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

1. AFFECTATIONS DES RESULTATS D'EXPLOITATIONS DE L'EXERCICE 2011

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les affectations de résultats d'exploitations de l'exercice 2011 par budgets :

- Budget COMMUNE : considérant que le compte administratif de l'exercice 2011 présente un excédent de fonctionnement de 180 883.30 € et un excédent d'investissement de 372 588.48 €, des restes à réaliser en dépenses de 57 292.00 €, le Maire décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 comme suit : au compte 002 affectation à l'excédent reporté de fonctionnement.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

- Budget des LOGEMENTS SOCIAUX : considérant que le compte administratif de l'exercice 2011 présente un excédent cumulé de fonctionnement de 8 222.74 € et un excédent cumulé d'investissement de 7 876.00 €, le Maire décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2011 comme suit : au compte 002 affectation à l'excédent reporté de fonctionnement.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

- Budget du CAMPING : considérant que le compte administratif 2011 présente un excédent cumulé de fonctionnement de 33 749.43 € et un déficit cumulé d'investissement de 8 627.79 €, le Maire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : au compte 002 affectation à l'excédent reporté de fonctionnement pour 25 121.64 € et au compte 1068 soit 8 627.79 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

- Budget ASSAINISSEMENT : considérant que le compte administratif 2011 présente un excédent cumulé de fonctionnement de 21 581.82 € et un excédent cumulé d'investissement de 115 796.74 €, le Maire décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 comme suit : au compte 002 affectation de résultat reporté de fonctionnement.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

- Budget EAU : considérant que le compte administratif 2011 présente un excédent cumulé de fonctionnement de 40 402.25 € et un déficit cumulé d'investissement de 50 081.59 €, le Maire décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 comme suit : au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement soit 40 402.25 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

2. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2012

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses D'investissement	Recettes D'investissement	Abstention	Contre	Pour
Budget général	1 278 879.00	1 278 879.00	750 326.00	750 326.00	0	0	11
Eau	63 541.00	63 541.00	138 873.00	138 873.00	0	0	11
Assainissement	64 781.00	64 781.00	204 965.00	204 965.00	0	0	11
Camping	77 122.00	77 122.00	28 150.00	28 150.00	0	0	11
Logements Sociaux	18 522.00	18 522.00	23 098.00	23 098.00	0	0	11

Après avoir délibéré, le conseil municipal a voté à l'unanimité les budgets primitifs 2012.

3. VOTE TAUX DES TROIS TAXES LOCALES

Monsieur le Maire expose qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter le taux des trois taxes locales pour équilibrer le budget général. Il propose donc le maintien de ces taux.

- Soit : - Taxe d'habitation : 17.18 %
 - Taxe Foncier Bâti : 29.66 %
 - Taxe Foncier Non Bâti : 69.31 %
 -

Le conseil municipal a voté à l'unanimité.

4. SUBVENTIONS 2012

Subventions accordées aux associations pour l'année 2012.

N°	SUBVENTIONS COMMUNALES	2012
1	Société Musicale	5 000.00 €
2	Comité des Fêtes	800.00 €
3	Association de Football	4 500.00 €
4	Office Départemental des Anciens Combattants	16.00 €
5	Bibliothèque centrale de prêt	80.00 €
6	Secours populaire	100.00 €
7	Pass foncier	6 000.00 €
8	Association des Conciliateurs de justice	150.00 €
9	Association sportive du Collège	300.00 €
10	Amicale des anciens combattants d'AFN	200.00 €
11	Coopérative scolaire maternelle MUSICALIES	155.00 €
12	Coopérative scolaire primaire MUSICALIES	155.00 €
13	Coopérative scolaire maternelle	155.00 €
14	Coopérative scolaire primaire	155.00 €
15	Association Fondation de Sologne	98.00 €
16	Secours catholique de Neung	200.00 €
17	Association Eclair	170.00 €

18	Club du 3 ^{ème} âge Bel Automne	550.00 €
19	Société de pêche	400.00 €
20	Volley loisirs	150.00 €
21	Le Bon Samaritain de Yaoundé	155.00 €
22	La Boule Noviodunoise	300.00 €
23	Jeunes agriculteurs	100.00 €
24	Association des Sclérosés en plaques	30.00 €
25	Association vie libre	30.00 €
26	Amicale des anciens sapeurs pompiers de Neung	450.00 €
27	Amicale des sapeurs pompiers de Neung	1 630.00 €
28	Tour du Loir et Cher	90.00 €
29	Le Souvenir Français	35.00 €
30	Mission Locale	300.00 €
31	ADMR	1 299.90 €
32	CFA Chambre des Métiers	160.00 €
33	Vers un réseau de soins (Toxicomanie)	30.00 €
34	G.I.D.E.C. Sologne (lutte contre les ragondins)	35.00 €
35	Association pour la mobilité des handicapés	50.00 €
36	Sologne Nature Environnement	150.00 €
37	Banque alimentaire de Loir et Cher	50.00 €
38	Association des secrétaires de mairie	36.00 €
39	Association « Les restaurants du Cœur »	100.00 €
40	Association Aide aux sans logis	30.00 €
41	ADAPEI Les Papillons Blancs	50.00 €
42	Association ALZHEIMER 41	34.00 €
43	Association pour Aveugles Déficiants Visuels	30.00 €
44	Association des Donneurs de Voix	50.00 €
45	Association des Donneurs de Sang	200.00 €
46	Comité de Jumelage	1 000.00 €
47	Ass'Mat et Bambinos	150.00 €
48	AFM (contre les Myopathies)	500.00 €

Le conseil municipal a voté à l'unanimité.

5. RESILIATION CONTRAT DE LOCATION D'UN GARAGE AU PRESBYTERE DE MONSIEUR NEDELLEC A COMPTEUR DU 31 MARS 2012.

Suite au courrier de Monsieur NEDELLEC, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que celui-ci souhaite résilier le contrat de location d'un garage au presbytère à compter du 31 mars 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté à l'unanimité.

6. NOUVEAU CONTRAT DE LOCATION POUR UN GARAGE AU PRESBYTERE A MADAME VERONIQUE CHALON A COMPTEUR DU 1^{ER} AVRIL 2012.

Madame Véronique CHALON domiciliée 59 rue de Veillas à Neung sur Beuvron a sollicité la Commune pour la location d'un garage au presbytère à compter du 1^{er} avril 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté à l'unanimité.

7. ATTRIBUTION DE DEUX UNITES CENTRALES A L'ECOLE MATERNELLE PAR L'EDUCATION NATIONALE.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une convention d'attribution et de prise en charge de matériel informatique entre la Commune et la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale a été établie dans le cadre du développement des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement. Dans ce cadre, l'Education Nationale attribue à la Commune deux unités centrales.

La commune accepte cette dotation en propriété et s'engage à prendre en charge le matériel cité ci-dessus en l'installant dans les locaux de l'école maternelle des Castors en vue d'un usage scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté à l'unanimité.

8. INTEGRATION DANS LE REGLEMENT DE LA SALLE DES FETES DU PARAGRAPHE SENSIBILISANT LE LOCATAIRE SUR LES RISQUES LIES A LA CONDUITE SOUS L'EMPRISE DE L'ALCOOL.

Un courrier de la Préfecture de Loir et Cher informait les communes sur l'évolution de la réglementation relative aux discothèques au sujet de l'alcool et les invitait à une prévention lors de la location de leurs salles des fêtes pour événements festifs.

Le conseil municipal décide d'intégrer dans le règlement de la salle des fêtes le paragraphe soumis à la sensibilisation des locataires sur les risques liés à la conduite sous l'emprise de l'alcool.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

9. FRAIS DE CHAUFFAGE 2012.

Les frais de chauffage sont réglés mensuellement pour les locataires de logements communaux. Une délibération est nécessaire pour la Trésorerie.

Une augmentation est justifiée par le coût de l'énergie et le nombre de livraisons dans l'année.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité.

10. CURAGE DES FOSSES.

Le Maire informe le conseil municipal que le curage des fossés à Montgond, dans la zone d'activités, rue du Plessis et rue des Prés est nécessaire. Auparavant la Commune a pris en charge la réfection de ces fossés. L'entretien incombe aux propriétaires privés. Un courrier leur sera envoyé en ce sens.

Le conseil municipal approuve cette décision.

11. DEVIS SALLE DES FETES ET TRAVAUX EN COURS.

Le Maire informe les membres du conseil municipal que plusieurs devis concernant les travaux d'agrandissement de la salle des fêtes ont été reçus en mairie et que ceux-ci sont en attente du choix des entreprises, après vérification par le maître d'oeuvre.

12. CEREMONIE DU 08 MAI 1945.

Le rassemblement des associations et de la population aura lieu à 10H45 devant la mairie et un office religieux sera célébré à 11H00 en l'église de Neung, une visite du monument aux morts suivra la cérémonie.

Un vin d'honneur sera servi à la Salle de la Forge aux membres des associations et aux participants.

13. ACQUISITION TONDEUSE AUTO PORTEE POUR LE CAMPING.

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'acquérir une tondeuse auto portée de marque KUBOTA pour le camping. Le devis de la Société Chesneau SGC de Salbris a été retenu, celui-ci étant le moins disant pour un montant de 5975.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté à l'unanimité.

14. PASSAGE D'UNE CAMERA DANS LES RESEAUX PAR VEOLIA RUE HENRY DE GEOFFRE.

Le maire explique aux membres du conseil municipal que la Société VEOLIA doit procéder au passage d'une caméra dans les réseaux rue Henry de Geoffre afin de vérifier leur état. A ce jour, le résultat n'est pas encore parvenu en mairie.

15. REFECTION ABORDS DE LA MAIRIE.

Le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de devis a été demandée à Monsieur DAPREMONT concernant l'aménagement des abords de la mairie. Le devis n'est pas encore parvenu en mairie.

16. REFECTION ET ISOLATION DU BUREAU DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE.

Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de réfection et d'isolation dans le bureau de la secrétaire de mairie. La moquette est en très mauvais état et l'hiver le bureau est froid. Des demandes de devis sont envisagées.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

17. REFECTION ET ISOLATION DU BUREAU DU MAIRE.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il envisage une réfection et une meilleure isolation de son bureau. Des demandes de devis seront effectuées.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

La Mutuelle Nationale Territoriale a sollicité la collectivité sur la sensibilisation et le dépistage du diabète pour le personnel communal. L'intervention aura lieu le 10 mai prochain à l'Ehpad de Neung sur Beuvron de 10H à 15H. Le Maire et le conseil municipal émettent un avis favorable

.

Il est signalé que les peintures de l'école maternelle ainsi que les fenêtres sont en mauvais état. Une isolation serait également à envisager. Ces travaux pourraient être planifiés sur plusieurs années, le budget étant clos pour cette année.

Un devis a été demandé à l'entreprise RICHER pour le changement de la vitrine du couloir. Une relance sera effectuée dans les prochains jours.

Le comité des fêtes sollicite la commune pour qu'un éclairage extérieur soit effectué à l'ancien garage Hermelin.

L'épareuse acquise par la commune n'a pas encore été livrée.

Chemin de la Briquerie, des meubles ont été déposés dans le fossé, le Maire demandera au personnel communal de les retirer.

Le propriétaire de la Société MOIZARD concernant la fontaine de la place Charles Quenet étant décédé, le repreneur assume les antériorités de l'entreprise et doit régler les sommes dues à la commune de Neung selon l'échéancier prévu par l'avocate.

Les garages créés sous le préau de l'école seront attribués en priorité aux locataires des logements de l'école. La location est prévue pour un montant de 60 €. Un des garages renfermant les compteurs électriques du groupe scolaire, il sera stipulé dans le contrat de location et la délibération que le local doit rester accessible à tout moment au personnel communal.

La séance est levée à 23H00.